



Communiqué de presse

Nantes, le 23 novembre 2012

Aéroport du Grand Ouest : « ce site n'est pas une zone de non-droit et ne doit pas devenir un camp retranché »

Jacques Auxiette, président de la Région des Pays de la Loire et du Syndicat Mixte Aéroportuaire, Philippe Grosvalet, président du Conseil général de Loire-Atlantique, Gilles Retière, président de Nantes Métropole et Patrick Rimbart, maire de Nantes, considèrent ce soir que l'opération conduite durant la journée par les forces de l'ordre permet de restaurer l'ordre et d'éviter ainsi que la Zone d'Aménagement Différé ne devienne un camp retranché.

La force du droit

L'opération de déconstruction de cabanes illégales réinstallées depuis une semaine sur le site constitue une réponse légitime et naturelle de l'Etat pour rétablir et faire respecter le droit.

Après les actions illégales du 16 novembre et la manifestation du 17 novembre, en démocratie et dans notre République, force doit rester à la loi, pour ne pas laisser des militants extrémistes, combattre la société et le système, installer un camp retranché, véritable zone de non-droit avec barricades et tranchées. Les violences qu'ont eu à subir les forces de l'ordre et journalistes témoignent du vrai visage qu'a pris l'opposition à l'aéroport ces dernières semaines.

Assurer le retour à une vie normale pour les riverains

Il est essentiel aujourd'hui de rétablir le calme et la sérénité sur la zone, de faire cesser les comportements violents des squatteurs et le climat de guérilla entretenu par une minorité d'activistes qui cherchent à faire du site un camp retranché rendu inaccessible aussi bien aux forces publiques qu'aux journalistes et surtout à la population.

Le climat de peur et d'insécurité subi par les riverains, les salariés des entreprises intervenant sur place, les agents de l'Etat et des collectivités, les journalistes est inacceptable, comme l'ont rappelé à maintes reprises les élus du territoire concerné (CCEG).

« Depuis toujours, les élus, désignés à une très large majorité, à chaque échéance électorale, notamment dans les territoires directement concernés, ont développé ensemble un dialogue continu avec les opposants. Dans ce dossier, l'ensemble des procédures légales a été respecté. Les recours jugés ont tous été rejetés. La loi sur l'eau sera respectée. » concluent les quatre élus.

Contact presse :

Région Pays de la Loire : Laurence Guimard – 02 28 20 60 61 – 06 83 50 10 83